

CONSEIL MUNICIPAL du 12 SEPTEMBRE 2014

Délib.12.09.14.001.

OBJET : ECOLE COMMUNALE Pierre MAGNAN . Organisation des activités périscolaires 2014/2015

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'organiser les activités périscolaires correspondant à la mise en place de la réforme du temps scolaire à l'école primaire de la Commune pour l'année scolaire 2014/2015, le vendredi de 13h30 à 16h30 avec les activités suivantes :

- * du 2 septembre au 17 octobre 2014 : initiation à l'équitation au Poney Club
- * du 3 novembre au 19 décembre 2014 : initiation ludique à la langue anglaise
- * du 5 janvier au 20 février 2015 : activité découverte du site de pleine nature au Fanget (ski nordique, raquette)
- * du 9 mars au 24 avril 2015 : initiation ludique à la langue anglaise
- * du 11 mai au 4 juillet 2015 : initiation à l'équitation au Poney Club (sous réserve)

Délib.12.09.14.002.

OBJET : Organisation des activités périscolaires de l'année scolaire 2014/2015 –
COURS D'INITIATION A L'ANGLAIS-

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'embaucher dans le cadre des activités périscolaires Madame Jane PURRIER, demeurant à Chamabel – Maure 04140 Seyne les Alpes, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, pour donner au cours de l'année scolaire 2014/2015 50 heures de cours d'initiation à l'anglais aux élèves de l'école communale moyennant un salaire horaire de 35 € brut, toutes indemnités confondues

Délib.12.09.14.003.

OBJET : Organisation des activités périscolaires de l'année scolaire 2014/2015 -
COURS D'INITIATION A L'EQUITATION AU PONEY CLUB -

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de prendre en charge les frais d'organisation des séances d'initiation à l'équitation des élèves de l'école primaire au Poney Club de Le Vernet dans le cadre des activités périscolaires le vendredi de 14h à 16h30 au cours de la période du 2 septembre au 17 octobre 2014 pour un coût global maximum de 750 €

Délib.12.09.14.004.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D' ADJOINT D'ANIMATION ET TECHNIQUE-

Monsieur le Maire expose que le fonctionnement de la garderie, de la cantine et la mise en œuvre des activités périscolaires de l'école primaire de la Commune pour l'année scolaire 2014/2015 et d'autre part le nettoyage et l'entretien des bâtiments communaux, justifient la création d'un emploi dans le cadre d'un contrat aidé qui assure la prise en charge par l'Etat de 90% du salaire brut.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer dans le cadre d'un contrat aidé un emploi contractuel à temps plein d'adjoint d'animation extrascolaire et technique d'une durée de 1an renouvelable 1 fois pour 35 h/semaine annualisées rémunéré sur la base du SMIC horaire

Délib. 12.09.14.005

OBJET : LOCATION DU GITE COMMUNAL MEUBLE N°D5 AU QUARTIER R LOU PASSAVOUS -

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de louer le gîte communal meublé n°D5 au quartier L ou Passavous composé d'une cuisine - salle de séjour, d'une chambre, d'une salle d'eau et d'un W.C séparé à Mr Fabrice WATTEL, dans les conditions suivantes :

* location meublée

* résidence principale

* établissement d'un état des lieux contradictoire avant l'entrée dans les lieux et délivrance de l'attestation d'assurance par le locataire

* durée du bail : 3 ans

* prise d'effet le 1^{er} octobre 2014

* loyer : 290€ /mois

* dépôt de garantie : 1 mois de loyer

Délib.12.09.14.006.

OBJET : REPAS DES AINES 2014

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de prendre en charge le coût annuel du repas des aînés de la Commune qui sera organisé et servi au restaurant « L' Inattendu », le Vendredi 7 novembre 2014 à partir de 12h, au prix de 23 € par participant

Délib.12.09.14.007.

OBJET : GITE D'ETAPE LOU PASSAVOUS – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA CUISINE

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du bail commercial portant sur le gîte d'étape Lou Passavous :

Le locataire ayant pris en charge les travaux d'aménagement de la cuisine , la Commune doit assumer les travaux d'évacuation des pluies et des eaux usées de celle ci

De plus il s'est avéré que l'une des 2 chambres froides mise à la disposition du locataire en état de marche nécessitait sa mise aux normes ;

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux d'évacuation des pluies et d'évacuation des eaux usées de la cuisine avec les entreprises et pour les montants suivants :

- la sécurisation des de la cuisine par la pose de portes métalliques par l'entreprise MC menuiserie selon son devis du 10 avril 2014 pour un montant de 4 643 € HT ;
- la réfection de l'alimentation électrique par l'entreprise SOCOBAT selon son devis du 21 juin 2014 pour un montant de 6 525. 40 € HT ;
- la reprise de l'alimentation en eau par l'entreprise SOCOBAT selon son devis du 24 juin 2014 pour un montant de 1316 € HT ;
- la réfection de la conduite d'évacuation des eaux usées par l'entreprise BMH Services pour un montant de 6 725.50€ HT ;
- la reprise du réseau souterrain d'évacuation des eaux usées par l'entreprise Stéphane TRON selon son devis du 21 mai 2014 pour un montant de 3 480 € HT ;
- la mise aux normes d'une chambre froide par l'entreprise BMH services selon son devis du 18 juillet 2014 s'élevant à 6 725 € HT ;

Délib.12.09.14.008.

OBJET : GITE D'ETAPE LOU PASSAVOUS – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE approuver aux entreprises suivantes les avenants à leurs contrats portant sur les travaux nécessaires à la mise aux normes du gîte d'étape du Passavous et portant sur les montants suivants :

- lot n°2 menuiserie avec l'entreprise MC menuiserie pour la fourniture et la pose d'une cloison avec une porte pare-feu en du couloir et d'une sur une porte double selon son devis du 2 juin 2014 pour un montant de 1 098 € HT ;
- lot 08 VRD avec l'entreprise Richard MICHEL selon le décompte établi par le Maître d'œuvre le 24 juillet 2014 pour un montant de 12 755 €HT ;
- mise en conformité de l'appartement de fonction par la société SOCOBAT pour un montant selon facture F-1408-00375 d'un montant HT de 5 177.35€ ;
- mission complémentaire pour ordonnancement, pilotage et coordination par la société MAURO VENEZIANO pour un montant HT de 5 000€.

APPROUVE les travaux réalisés par l'entreprise Stéphane TRON pour la réalisation du sol situé entre le bâtiment des chambres et le bâtiment de la cuisine selon son devis du pour un montant de 3 480 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants à leurs contrats de travaux avec les entreprises et pour les montants ci-dessus exposés.

Délib.12.09.14.009. supprimée

Délib.12.09.14.010.

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE DE LE VERNET A LA MAISON DE LA TRANSHUMANCE

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'adhésion de la Commune de Le Vernet à l'association la Maison de la Transhumance, Centre d'Interprétation des Cultures Pastorales Méditerranéennes, qui est le partenaire du projet d'itinéraire agritouristique de valorisation des produits, des métiers et des patrimoines de la transhumance entre la plaine de la Crau et la Vallée de la Stura (Piémont), intitulé LA ROUTO et dont le siège social se situe Domaine du Merle, Route d'Arles à Salon de Provence.

ACCEPTE de prendre en charge la cotisation d'adhésion à l'association (50 € en 2014).

DESIGNE Monsieur le Maire pour représenter la Commune de Le Vernet dans les organes de l'association.